

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 07 juillet (07/07/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 01 juillet, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,  
M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,  
Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Georges SEGARD, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ), M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Pierre PUCHOUAU (représenté par Monsieur le Maire), **Adjoint**,  
Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Madame Sophie LOPEZ), M. Robert POMAREDE (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), Madame DESCAMPS Marie-Line (représentée par Monsieur Luc PORTES), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), M. DUPARC Robert (représenté par Madame Marie CAVALIE) M. Ignace VELA (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), **Conseillers Municipaux**.

Madame CAZORLA est nommée secrétaire de séance.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

09 – 07 juillet 2022

### **9. OPAH-RU 2019/2024 - Attribution d'une subvention communale à une propriétaire occupante, Mme REUTENAEUR Cécile Carmen – Dossier Autonomie**

Rapporteur : Monsieur Le MAIRE.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires,

**Vu** le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

**Vu** la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration,

**Vu** la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- À signer la convention OPAH-RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- À effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

**Vu** la délibération du 05 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH-RU par un opérateur extérieur,

**Vu** la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,

**Vu** la demande de subvention en date du 25/04/2022 de Mme REUTENAUER Cécile Carmen, propriétaire occupante de la maison sise 1, avenue du Docteur ROUANET à MOISSAC (QPV-quartier Sarlac),

**Considérant** que Mme REUTENAUER Cécile Carmen (ménage à revenus très modestes), remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH-RU,

**Considérant** en effet, que Mme REUTENAUER Cécile Carmen met en œuvre des travaux de création d'une douche à l'italienne dans sa maison située dans le périmètre défini par la convention. Le montant HT des travaux subventionnables est de 5 643 € (soit montant total de travaux TTC : 6 207 €).

Récapitulatif des subventions :

Subventions/Primes	Taux (sur montant total HT travaux subventionnables)	Montant Subventions
ANAH	50 %	2 822 €
Conseil Départemental	10 % (de l'aide de l'ANAH)	282 €
<b>Ville de MOISSAC</b>	<b>10 %</b>	<b>564 €</b>
Total des Subventions.....		3 668 €
Reste à charge sur total travaux TTC : 6 207 €....		2 539 €

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de verser à Mme REUTENAUER Cécile Carmen une subvention totale de **564 €** conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH-RU,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022,

**DIT** que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'opérateur en charge du suivi animation et sous réserve du respect des prescriptions,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme

Moissac le 11 juillet 2022

Le Maire,

Romain LOPEZ